



**HAL**  
open science

# Conceptions corporatistes en Irlande et dans la péninsule ibérique

Vanessa Boulet

► **To cite this version:**

Vanessa Boulet. Conceptions corporatistes en Irlande et dans la péninsule ibérique. *Études irlandaises*, 2006, 31 (1), pp.125-40. <hal-02865505>

**HAL Id: hal-02865505**

**<https://hal.science/hal-02865505v1>**

Submitted on 1 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

---

## Conceptions corporatistes en Irlande et dans la péninsule ibérique

Vanessa Boulet

### Résumé

Cet article examine la conception corporatiste de de Valera en Irlande et la met en regard avec celle de Primo de Rivera et de Franco en Espagne et avec celle de Salazar au Portugal. Il met également en exergue la mutation d'un mouvement corporatiste social et moral dans les années trente en un néo-corporatisme au début des années soixante dans la République d'Irlande.

### Abstract

This paper examines the corporatist or vocational conception of Eamon de Valera in Ireland and compares it with Primo de Rivera's and Franco's in Spain and Salazar's conceptions in Portugal. It also puts forward the transformation of the social and moral vocationalism of the thirties in the Irish Republic into a neo-corporatist ideology in the early sixties.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Boulet Vanessa. Conceptions corporatistes en Irlande et dans la péninsule ibérique. In: Études irlandaises, n°31 n°1, 2006. pp. 125-140;

doi : <https://doi.org/10.3406/irlan.2006.1745>

[https://www.persee.fr/doc/irlan\\_0183-973x\\_2006\\_num\\_31\\_1\\_1745](https://www.persee.fr/doc/irlan_0183-973x_2006_num_31_1_1745)

---

Fichier pdf généré le 06/05/2018

# CONCEPTIONS CORPORATISTES EN IRLANDE ET DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

Vanessa BOULLET  
(Paris X – Nanterre)

## Résumé/Abstract

Cet article examine la conception corporatiste de de Valera en Irlande et la met en regard avec celle de Primo de Rivera et de Franco en Espagne et avec celle de Salazar au Portugal. Il met également en exergue la mutation d'un mouvement corporatiste social et moral dans les années trente en un néo-corporatisme au début des années soixante dans la République d'Irlande.

*Mots clés : Irlande, Portugal, Espagne, corporatisme, néo-corporatisme, encycliques.*

This paper examines the corporatist or vocational conception of Eamon de Valera in Ireland and compares it with Primo de Rivera's and Franco's in Spain and Salazar's conceptions in Portugal. It also puts forward the transformation of the social and moral vocationalism of the thirties in the Irish Republic into a neo-corporatist ideology in the early sixties.

*Key words : Ireland, Portugal, Spain, corporatism, vocationalism, neo-corporatism, encyclicals.*

« Le vingtième siècle sera le siècle du corporatisme, comme le dix-neuvième fut le siècle du libéralisme. » Mihail Manoïlesco. <sup>1</sup>

L'organisation des rapports économiques et sociaux a de tout temps été matière à controverse. Pour les uns, préoccupés par le progrès, la société devait faciliter le libre développement des richesses ; pour les autres, soucieux de l'idée de justice, elle devait en assurer une égale répartition entre les hommes. Que ce soit *La République* de Platon, *L'Utopie* de Thomas More ou *Le Capital* de Karl Marx, ces œuvres formulèrent à des époques différentes le « désir de substituer la distribution collective et équitable des biens à la lutte individuelle » <sup>2</sup>. Les

---

1. « The twentieth century will be the century of corporatism just as the nineteenth was the century of liberalism », Mihail Manoïlesco, *Le Siècle du corporatisme : Doctrine du corporatisme intégral et pur*, Paris, PUF, 1934, p. 1.

2. Roland Pre, *Le Bilan du Corporatisme : Italie, Autriche, Portugal, Allemagne, Evreux*, Librairie technique et économique, 1936, p. 1.

libéraux, comme Adam Smith, opposèrent à ces théories des objections fondées sur la nature humaine et les nécessités du progrès. Entre ces deux systèmes de pensée, une troisième conception, le corporatisme, s'intercala. De son point de vue, l'individualisme, le marxisme et le libéralisme économique étaient condamnables car ils entraînaient le désordre, l'égoïsme, le matérialisme et rendaient chimérique une économie morale.

Au début des années trente, les mouvements corporatistes irlandais, portugais et espagnol puisaient en grande partie leur inspiration dans la doctrine sociale catholique et se présentaient comme un antidote au marxisme qui détruisait la solidarité sociale. Rejetant le communisme sans âme et le matérialisme consumériste du libre-échange, le corporatisme confiait l'organisation des rapports économiques et sociaux à des groupements, fondés sur la famille ou sur des intérêts professionnels<sup>3</sup>, comme les producteurs du Moyen Âge dans leurs corporations. Les corporatistes considéraient que ces groupements constituaient, plutôt que les individus, les piliers fondamentaux de l'ordre économique. Ils permettaient également d'aller au-delà de la confrontation entre le prolétariat et le capital, tous deux sans patrie, et de mettre en place une communauté nationale du sol.

L'organisation corporatiste prit des voies très différentes en Europe selon les troubles matériels, le désarroi moral et la situation politique. Dollfuss en Autriche (1934-1938), Salazar au Portugal (1932-1974), Mussolini en Italie (1922-1945), Primo de Rivera (1921-1929) puis Franco (1936-1975) en Espagne, et dans une certaine mesure les nazis, tous utilisèrent la conception corporatiste. De Valera aussi fut apparemment séduit par cette forme d'organisation. Toutefois, si les réformateurs sociaux et économiques firent tous appel à la profession organisée entre les deux guerres, ils l'appliquèrent de manière différente. Quelle voie de Valera adopta-t-il pour l'Irlande ? Inspirée par les encycliques papales, sa conception de l'État corporatiste était-elle la même que celle des dirigeants de la péninsule ibérique ? Peut-on alors parler d'un mouvement similaire dans ces trois pays ? L'historiographie demeurant cloisonnée, si quelques études confrontant la doctrine corporatiste en Italie, au Portugal et en Autriche, voire en Allemagne, furent réalisées avant la Seconde Guerre mondiale, aucune étude comparative n'a été menée jusqu'à présent sur les conceptions corporatistes des dirigeants de l'Irlande, de l'Espagne et du Portugal au xx<sup>e</sup> siècle. Outre de relancer le débat sur le corporatisme et le néo-corporatisme<sup>4</sup>

---

3. On entend par « professionnel », la fonction ou la profession que chacun exerce dans la société.

4. Dans le sens où les groupes d'intérêt sont incorporés au sein d'institutions gouvernementales. Cf. troisième partie.

en Irlande, cette comparaison permet d'éclairer la situation irlandaise ainsi que ses spécificités par rapport au Portugal et à l'Espagne. Cet article poursuit deux objectifs : d'une part examiner la voie corporatiste suivie par l'Irlande ; d'autre part, mettre en regard la conception corporatiste irlandaise avec celle de Primo de Rivera, de Franco et de Salazar sur trois niveaux : politique, économique et social.

### Le corporatisme et l'État

Au cours de l'entre-deux-guerres, la relation que les corporatistes entretenaient avec l'État était variable selon les pays. Si tous les partisans du corporatisme fustigeaient la tyrannie bureaucratique et centralisée de l'État, ils ne s'accordaient pas sur le reste. Certains, comme en Autriche, condamnaient surtout l'État à cause de son inaptitude à diriger et souhaitaient mettre en place une nouvelle structure contrôlée par les producteurs. D'autres, en revanche, arguaient, comme en Espagne ou au Portugal, que l'État devait être interventionniste au plus haut point afin que la nature de l'homme puisse se réaliser au sein de la communauté politique. Dans un article de 1940, le magazine américain *The Catholic Mind* précisait le rôle des corporations et leur relation avec l'État :

[La corporation], c'est plus qu'une association volontaire puisqu'elle détient sa propre autorité de l'État tout en étant toujours subordonnée à celui-ci. [...] La corporation a le droit d'imposer des obligations à ses membres ainsi que de les représenter devant les instances supérieures de l'État. Par ailleurs, elle gère la vie économique [...] C'est plus qu'une organisation sociale puisque ce sont les principes de charité chrétienne et de justice sociale qui la guident dans ses activités.<sup>5</sup>

Au début des années trente, les appels pour une réorganisation corporatiste de la société furent tout d'abord lancés, en Irlande, dans les cercles proches de W. T. Cosgrave<sup>6</sup> plutôt que dans ceux d'Eamon de Valera.<sup>7</sup> L'une des idées maîtresses du corporatisme irlandais (*vocatio-*

---

5. « The Corporative Idea », *The Catholic Mind*, 22 juillet 1940, pp. 277-278, cité et traduit par Daniel Vignola, « Pie XI, le Corporatisme et le Fascisme », *Le Québécois libre*, n° 135, 20 décembre 2003 (<http://www.quebecoislibre.org/031220-13.htm>, consulté le 20 mars 2005).

6. Leader du *Cumann na nGaedheal*, il fut président du conseil exécutif de 1922 à 1932.

7. J. J. Lee, « Aspects of Corporatist Thought in Ireland: The Commission on Vocational Organisation, 1939-43 », in A. Cosgrave & D. McCartney, *Studies in Irish History*, Dublin, UCD, 1979, p. 324. Ce fut seulement une fois dans l'opposition (en 1932) que le *Cumann na nGaedheal* lança des appels pour une réorganisation corporatiste de la société. Même si les membres du *Cumann na nGaedheal* et les *Blueshirts* avaient des liens

*nalism*), influencé par l'encyclique de Pie XI, *Quadragesimo Anno* (1931), était que la démocratie électorale n'était plus suffisante et qu'elle devait être complétée, voire remplacée par une représentation économique. Comme l'homme existait par son travail, un régime qui ne tenait pas compte de sa dimension professionnelle n'était pas totalement représentatif ou démocratique. Les corporatistes irlandais proposaient de remplacer la chambre basse du parlement par une chambre professionnelle. Ses membres seraient élus ou nommés par des associations professionnelles, regroupant les individus engagés dans la même activité économique : industrie lourde, industrie légère, éducation, fermiers, professions libérales, etc.<sup>8</sup>

L'attitude de de Valera était équivoque. S'il était séduit par l'encyclique papale de 1931, il était toutefois rebuté par l'organisation corporatiste de Mussolini en Italie. Refusant qu'une approche dirigiste et artificielle ne se substituât à la démocratie irlandaise, il différa pendant plusieurs années la création d'une organisation corporatiste. Toutefois, quand une commission parlementaire soumit, en 1936, un rapport minoritaire préconisant l'instauration d'un système corporatiste dans les élections sénatoriales, de Valera déclara :

J'aimerais, personnellement, voir se développer une telle organisation pour notre société, mais – je veux que cela soit bien clair – j'aimerais que cette organisation se développe volontairement. [...] Je désire voir se développer progressivement en Irlande et de manière volontaire une organisation professionnelle de notre société et quand ce jour viendra, le Sénat [...] pourra certainement devenir le représentant de cette organisation.<sup>9</sup>

Lors de la rédaction de la constitution irlandaise de 1937, de Valera matérialisa un des principes corporatistes. Dans l'article 18, le *Seanad Eireann* prenait, en théorie, la forme d'une organisation corporatiste

---

ambigus avec le fascisme, pendant la décennie passée au pouvoir ils ne firent pas appel au corporatisme. Pour de plus amples détails sur la conception corporatiste des *Blueshirts* et du *Fine Gael*, voir Maurice Manning, *The Blueshirts*, Dublin, Gill & Macmillan, 1970, pp. 217-231.

8. Tom Garvin, *Preventing the Future : Why was Ireland so poor for so long ?*, Dublin, Gill & Macmillan, 2004, p. 218.

9. « I would like, personally, to see such an organisation for our society developed, but I want it quite clearly understood that I would like to see it developed voluntarily. [...] I hope to see develop gradually here, a functional organisation of our society by voluntary action and when that day comes the Senate [...] can very well develop into a Senate that will be representative of that organisation », SPO, S10949A, 3 novembre 1936, cité in J. J. Lee, *Ireland 1912-1985 : Politics and Society*, Cambridge, CUP, 1989, p. 271.

en instituant que 43 des 60 sénateurs représenteraient les intérêts corporatistes. Toutefois, après l'épisode de l'abolition du sénat de l'État libre<sup>10</sup>, de Valera prit bien soin en rédigeant la constitution de ne pas donner de véritable pouvoir à la chambre haute. Ainsi, l'article 19 prévoyait que les 43 représentants des groupes corporatistes<sup>11</sup> seraient seulement élus si le Parlement, l'*Oireachtas*, le décidait.<sup>12</sup> Dans le cas contraire, les 43 membres seraient élus par les députés au sein des cinq comités suivants : art et éducation, agriculture, main-d'œuvre, industrie et commerce, et administration publique et services sociaux.<sup>13</sup> Comme de nombreux dispositifs constitutionnels de de Valera, la teneur corporatiste exprimée dans le système représentatif était bien plus apparente que réelle. En attribuant très peu de pouvoirs à la chambre haute<sup>14</sup>, le *Saenad* était avant tout une diversion idéologique, un expédient pour tuer le corporatisme dans l'œuf et qui montrait la faible foi de de Valera dans le corporatisme étatique.

Conformément à la Constitution de 1937<sup>15</sup>, deux opposants politiques à de Valera, Michael Tierney and Frank MacDermot, sollicitèrent en juillet 1938 une commission parlementaire afin d'étudier les possibilités d'une réorganisation corporatiste au sein de l'État. La *Commission on Vocational Organisation*, présidée par Michael Brown, évêque de

---

10. En 1936, le *Free State Senate* fut aboli suite à ses tentatives de faire obstruction aux propositions de la chambre basse, le *Dáil*.

11. Il est très difficile de définir ce qui était entendu par groupes corporatistes dans la constitution. J. J. Lee raconte que le responsable attribuant l'éligibilité des candidats corporatistes affirma : « I am at a great loss to know what anyone means by the word vocation... the word vocation frankly left me in the air ». Cité in J. J. Lee, *Ireland 1912-1985*, p. 274.

12. Article 19 : "Provision may be made by law for the direct election by any functional or vocational group or association or council of so many members of Seanad Éireann as may be fixed by such law in substitution for an equal number of the members to be elected from the corresponding panels of candidates constituted under Article 18 of this Constitution".

13. Basil Chubb, "Vocational representation and the Irish Senate", *Political Studies*, vol. 2, n° 2, 1954, pp. 97-111. Toutefois une véritable chambre corporatiste n'aurait jamais pu être élue par manque d'organisations corporatistes en Irlande. Voir Paul MacDonnell, *Social partnership : Ireland's legacy of corporatism*, Open Republic Institute, Working Paper, octobre 2003, p. 12 ([http://openrepublic.org/policyanalyses/Ireland\\_Economy\\_and\\_Society/20031004\\_Ireland\\_Legacy\\_of\\_Corporatism.htm](http://openrepublic.org/policyanalyses/Ireland_Economy_and_Society/20031004_Ireland_Legacy_of_Corporatism.htm), consulté le 20 mars 2005).

14. Dans le cas contraire, le corporatisme aurait renversé la démocratie en outrepassant le parlement et la volonté des électeurs.

15. L'article 15.3.1 autorisait le Parlement : "to provide for the establishment or recognition of functional or vocational councils representing branches of the social and economic life of the people". Il reprenait l'article 45 de la Constitution de l'État libre de 1922. Selon Lee, cet article est basé sur l'article 165 de la constitution de Weimar. J. J. Lee, "Aspects of Corporatist Thought in Ireland", p. 304.

Galway et sympathisant du Fianna Fáil, présenta son rapport au gouvernement en novembre 1943 et le publia en août 1944. Elle suggérait un nouveau système d'administration pour la société irlandaise reposant, au niveau local, sur des associations corporatistes élues dans les principaux secteurs de l'économie (agriculture, profession libérale, commerce, transport, finance et industrie) et qui n'auraient aucun compte à rendre au parlement. Cette structure pyramidale culminerait, au niveau national, avec le *National Vocational Council*, qui aurait pour vocation de soumettre les politiques économiques et sociales à l'*Oireachtas*. La commission souhaitait également que la *National Vocational Assembly* intervienne davantage dans la planification de l'économie.<sup>16</sup> Toutefois, par ses critiques sur l'animosité, l'irresponsabilité et l'incompétence de la bureaucratie irlandaise, le rapport affichait un fort mépris pour la démocratie électorale, pour les hommes politiques ainsi que pour les fonctionnaires et s'aliéna, par conséquent, presque toute la classe politique.

À vrai dire, de Valera voulait éviter une consolidation du corporatisme étatique comme c'était le cas en Italie ou au Portugal, qui pourrait affaiblir le parlement et éventuellement déloger le Fianna Fáil du pouvoir. À la différence des autres nations corporatistes, au Portugal et dans une moindre mesure en Irlande, les constitutions furent véritablement l'expression d'une doctrine et nullement le fruit des circonstances politiques (comme la guerre civile en Espagne). Comme les Irlandais, les paysans et les artisans portugais avaient une foi chrétienne extrêmement vive. Il n'est donc pas étonnant que les idées exposées par le Vatican dans les encycliques *Rerum novarum* (1891) et *Quadragesimo anno* (1931) aient pénétré profondément ces sociétés et aient été reprises par la suite par certaines communautés. À partir des années trente, un certain nombre d'organismes corporatifs représentant les fermiers, les ouvriers et les employés fleurirent en Irlande. Ne s'opposant en aucune manière à ces groupements, le Fianna Fáil les utilisa pour faciliter l'acceptation des réformes économiques et sociales. Ainsi, les mouvements corporatistes irlandais apparaissaient habilement manipulés par de Valera.

---

16. Ceci explique pourquoi Lemass – qui affirmait en 1928 lors du débat sur la Commission pour les tarifs douaniers : “*Fianna Fáil considered that the entire economic policy of the country should be decided on by a National Economic Council such as exists in Germany and France and such as is suggested by one of the big English parties for that nation*” (*Dail Debates*, 22 février 1928, vol. 22, col. 213) – tint des propos très critiques à l'encontre du rapport de la *Commission on Vocational Organisation* en 1945 : “*I have read the report [of the Vocational Commission] on more than one occasion and I have been unable to come to any conclusion as to whether the querulous, nagging, propagandist tone of its observations is to be attributed to unfortunate drafting or to a desire to distort the picture*” (*Dáil Debates*, 21 février 1945, vol. 29, col. 1323).

Au Portugal, les principes corporatifs étaient énoncés dans la Constitution et dans le premier des six décrets-lois du 23 septembre 1933 intitulé « statut du travail national » (*Estatuto do Trabalho Nacional*). D'inspiration chrétienne, Salazar pensait que l'autorité de l'État devait s'exercer dans le domaine économique et social.<sup>17</sup> Il estimait que c'était le devoir de l'État de protéger les familles et les corporations. Ainsi, se basant sur la doctrine sociale de l'Église catholique, il appliquait en quelque sorte la hiérarchie de l'Église catholique à la société : la simple association comme celle de la famille ou d'une profession était chapeauté par d'autres regroupements. En haut de cette organisation se trouvait l'État, qui n'était en somme que le regroupement suprême des autres associations. Il respectait également, dans une certaine mesure, l'initiative individuelle et celle du libéralisme en raison du rôle important joué par les groupements professionnels dans la vie économique et sociale. Toutefois, s'il n'hésitait pas à exiger que les attributions de l'État fussent limitées afin de ne pas instaurer une Nation socialiste ou étatiste, Salazar dirigea l'un des appareils étatiques non totalitaires les plus centralisés, bureaucratiques et autoritaires du vingtième siècle, la principale différence idéologique avec le fascisme italien étant son inspiration chrétienne.

### Les rapports sociaux

En rejetant le communisme et le matérialisme consumériste du libre-échange, l'État corporatiste voulait protéger l'ordre moral familialiste et garantir la justice sociale. Il voulait supprimer le chaos moral et social dû aux intérêts individualistes poursuivis par la population. De Valera souhaitait avant tout sortir l'Irlande de l'anarchie individualiste et capitaliste, conséquence de la domination britannique. Pour organiser les rapports sociaux, il s'inspira fortement de la doctrine catholique sociale. Ce fut avec la lettre encyclique *Rerum novarum*, écrite par Léon XIII en 1891, que le catholicisme social<sup>18</sup>, jusqu'alors implicite, prenait naissance. En mai 1931, le pape Pie XI développait ses principes dans la lettre encyclique *Quadragesimo anno*. Son conservatisme social visait à faire revivre les valeurs chères à de Valera, telles que la hiérarchie, la famille, la discipline, la religion, le travail. Selon de Valera et les encycliques, la famille était la première communauté de la société corporatiste. Pour Salazar, la famille était « la plus pure source des facteurs

---

17. Article 3 : « L'État a le devoir de coordonner, stimuler et diriger toutes les activités sociales et économiques, de manière à faire prévaloir une juste harmonie des intérêts dans les limites d'une juste subordination du bien particulier au bien général », cité in R. Pre, *op. cit.*, p. 109.

18. Par catholicisme social, je n'entends pas impliquer qu'il y a eu un catholicisme a-social.

moraux »<sup>19</sup>. Comme l'Église, la famille avait également une mission éducatrice, de laquelle dépendaient les fondations de l'État puisque, selon les encycliques, « l'éducation comprise comme la formation de la personne était à la base de l'ordre social »<sup>20</sup>.

Alors que W. T. Cosgrave considérait que la pauvreté était essentiellement le résultat de comportements individuels imprévoyants et non du contexte économique et social, le gouvernement de de Valera mit en place, après 1932, toute une série d'allocations pour aider les familles : *Old Age Pensions Act* en 1932, *Unemployment Assistance Act* en 1933, *Workmen's Compensation Act* en 1934, *Widows' and Orphans' Pension Act* en 1935, *Public Assistance Act* en 1937, *Children's Allowances Act* en 1944, etc. *Quadragesimo Anno* évoquait seulement *in fine* les allocations dans l'article 29. Mais, dans *Divini Redemptoris* (écrit en 1937), Pie XI précisait dans l'article 54 : « ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles [...] que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales, l'entraide mutuelle de la justice et de la charité »<sup>21</sup>. Cette législation pouvait donc être perçue comme une des manifestations du corporatisme. En Espagne, Primo de Rivera mit en place une telle organisation corporative dès novembre 1926. Les *Comités Paritarios* (comités paritaires d'employés et de patrons) avaient pour fonction de gérer les conflits sociaux et de réfléchir sur la législation sociale.<sup>22</sup> De même le général Franco, héritier de la conception paternaliste social-catholique du XIX<sup>e</sup> siècle, mit en place dès les années quarante une politique de protection médicale pour les femmes enceintes et les enfants et des assurances obligatoires contre la maladie et la vieillesse.

Toutefois, en Irlande, à la fin des années quarante, avec le déficit croissant de la balance des paiements, certains hommes politiques dont Sean MacEntee et J. J. MacElligott, chef de cabinet du ministère des Finances, élevèrent leurs voix à l'encontre de la législation sociale et notamment des allocations familiales pour la raison qu'« il y a déjà dans ce pays, grand nombre d'institutions et d'organisations charitables qui pourvoient, avec grande efficacité, aux besoins des pauvres et des

---

19. Louis Baudin, *Le Corporatisme*, Paris, Librairie générale de droit, 1941, p. 91.

20. Henri Guittou, *Encycliques et messages sociaux*, Paris, Dalloz, 1966, p. 21.

21. *Divini Redemptoris*, article 54, disponible en français sur <http://membres.lycos.fr/lesbonstextes/magistere.htm>, consulté le 20 mars 2005.

22. Selon Ben Ami, le corporatisme avait déjà fait surface en Espagne en 1917, quand Calvo Sotelo, le future ministre de Finances de Primo de Riveira, participa à l'élaboration d'un programme pour une démocratie organique dans lequel les relations de travail seraient déterminées par des corporations autoritaires. Shlomo Ben-Ami, *Fascism from Above: the Dictatorship of Primo de Riveira in Spain, 1923-30*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 290.

malades grâce aux efforts des bénévoles et aux dons »<sup>23</sup>. Ils exprimaient un point de vue tout à fait classique de l'économie libérale selon laquelle l'État ne devait pas s'imposer de nouvelles dépenses en prenant en charge les principaux maux de la société (chômage, maladie, invalidité, vieillesse) puisque les associations s'en occupaient déjà. Bref, l'intervention étatique et corporatiste n'avait pas à se substituer à la charité privée. En dépit des appels à la rigueur fiscale et au gel des allocations dans les années cinquante, le volume des contributions sociales ne diminua pas. Tout au plus, pouvons-nous noter un rééquilibrage des investissements publics vers des finalités plus productives.

Comme dans les encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, Eamon de Valera mettait en exergue le droit à la propriété. La propriété, tout en étant personnelle, était aussi communautaire puisqu'elle remplissait une fonction sociale en instaurant une solidarité entre les individus d'une communauté.<sup>24</sup> En 1932, Sean T. O'Kelly, ministre de l'Administration locale, se lança dans un programme de construction de logements, bien supérieur à celui d'Ernest Blythe : alors qu'entre 1922 et 1929, un total de 14 000 logements fut bâti, entre 1932 et 1942, environ 12 000 habitations furent construites par an grâce aux subventions publiques.<sup>25</sup> Les investissements en matière de logements étaient tels que le ministère des Finances déclara en 1937 : « aucun pays ne peut rivaliser avec l'assistance prêtée par le gouvernement du *Saorstát* en matière de logement »<sup>26</sup>. Cette politique, qui se concentrait avant tout sur les investissements sociaux (c'est-à-dire ceux améliorant l'équipement collectif comme les logements, les hôpitaux, les écoles) au lieu des investissements productifs (perfectionnant les outils de production), était une mise en application du corporatisme dans le sens où la nation devait réaliser des « richesses socialement utiles »<sup>27</sup>. L'État construisait ainsi des écoles pour instruire le peuple, des hôpitaux pour

---

23. "Already in this country there are numerous charitable institutions and organisations which through voluntary effort and subscription of money cater most efficiently for the poor and the sick", cité in J. J. Lee, *Ireland 1912-1985*, p. 283.

24. Selon les économistes, cette politique d'accès au plus grand nombre et l'ordre social obtenu ont fait que les Irlandais préféreraient construire une maison plutôt que d'épargner, et pour les plus riches, investir dans la pierre plutôt que dans les entreprises. Don O'Leary définit la propriété privée comme l'une des caractéristiques du corporatisme économique et social. À la différence du capitalisme, la propriété dans le système corporatiste peut être limitée ou contrôlé par l'État. Voir D. O'Leary, *Vocationalism & Social Catholicism in Twentieth-Century Ireland*, Dublin, Irish Academic Press, 2000, p. xiii.

25. J. J. Lee, *Ireland 1912-1985*, p. 125 et 193.

26. "There is no parallel in any other country to the assistance afforded by the government of the *Saorstát* in the matter of housing". *Ibid.*, p. 212.

27. Article 2 du Statut du Travail national édicté au Portugal par le premier des décrets-lois de 1933.

le soigner plutôt que des usines. Avec la crise économique des années cinquante, les économistes irlandais exigèrent et obtiendront un renversement de cette tendance. Au Portugal, l'État reconnaissait aussi le droit de propriété (article 12 de la constitution portugaise), mais Salazar le soumettait « aux restrictions que réclameraient l'intérêt public ainsi que l'équilibre et la préservation de la collectivité » (article 13).

Ainsi, la propriété permettait de voir renaître au sein des familles ou des associations, la solidarité nationale et l'ordre social ; des valeurs traditionnelles comme la propriété privée seraient protégées, l'équilibre serait rétabli et la concurrence domptée. L'Irlande deviendrait ainsi un pays reposant sur une culture communautaire anti-individualiste, réalisant le rêve de de Valera :

L'Irlande de nos rêves serait le foyer d'un peuple qui n'apprécierait la richesse matérielle que comme le fondement d'une vie juste, d'un peuple qui serait satisfait d'un confort frugal et qui consacrerait ses loisirs aux choses de l'esprit. L'Irlande de nos rêves serait un pays dont les paysages seraient resplendissants de maisons coquettes, dont les champs et les villages résonneraient des bruits de l'activité des travailleurs, des ébats bruyants de robustes enfants, des compétitions entre des jeunes gens athlétiques, et du rire de jeunes filles pimpantes, dont les foyers seraient des forums offerts à la sagesse des vieillards sereins. Ce serait, en un mot, la patrie d'un peuple qui vivrait la vie que Dieu désire que l'homme vive.<sup>28</sup>

En Espagne, bien que Primo de Rivera déclarât souscrire au concept communautaire de propriété, son action fut à double vitesse. Alors qu'il instaurait de larges programmes de logements pour les ouvriers urbains, qu'il considérait comme « le facteur indispensable au progrès national »<sup>29</sup>, les paysans étaient oubliés. Avec cet abandon de la paysannerie, le mouvement corporatiste espagnol se dissociait de la conception portugaise ou irlandaise. Par ailleurs, Salazar pensait, contrairement à de Valera, que c'était une erreur sociale et économique de légiférer uniquement pour le citoyen, c'est-à-dire pour l'individu séparé de sa profession. La philosophie portugaise du corporatisme alliée à la doctrine morale et religieuse concevait la société non comme un ensemble d'individus veillant à leur bien-être personnel mais plutôt comme un regroupement de corporations, auquel l'individu était obligatoirement rattaché. Si l'État devait protéger les familles et les corporations, c'était aux représentants des corps d'appliquer dans

---

28. Roland Marx, *Eamon de Valera*, Paris, Beauchesne, 1990, p. 107.

29. "The indispensable factor of national progress". Cité in S. Ben-Ami, *op. cit.*, p. 283.

leurs organisations respectives les grands principes décidés en haut lieu en vue du bien commun.

Bien que cela correspondît au principe de subsidiarité suggéré dans l'article 79 de *Quadragesimo anno*, contrairement à l'Irlande de de Valera, l'Union nationale (*União Nacional*) de Salazar et l'Union patriotique (*Unión Patriótica*) de Primo de Rivera étaient avant tout conçues afin de diffuser la propagande corporative et de contrôler la population afin de mieux la manipuler. Salazar prônait également l'idée du bien social : « l'État a le devoir de coordonner, stimuler et diriger toutes les activités sociales et économiques, de manière à faire prévaloir une juste harmonie des intérêts dans les limites d'une juste subordination du bien particulier au bien général » (article 6 de la constitution). Cette subordination de l'individu à la collectivité existait aussi en Irlande, mais dans une moindre mesure, quand de Valera exigeait des Irlandais qu'ils fassent des sacrifices et qu'ils vivent modestement pour le bien commun du pays, c'est-à-dire pour l'indépendance.<sup>30</sup>

### Les rapports économiques

Dans sa dernière partie, *Quadragesimo anno* évoquait la lutte contre le libéralisme et la réforme des structures capitalistes qui furent condamnées sans ambages par les papes. Selon l'encyclique, le capitalisme était néfaste parce qu'il conférait « un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui d'ordinaire n'étaient pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et gérants du capital » (article 54). Pie XI voulait faire disparaître l'exploitation des hommes par les hommes. Si le corporatisme, dans *Quadragesimo anno*, présentait avant tout une conception de l'ordre moral et social, il influença tout de même certains économistes en raison de sa flexibilité. Par exemple, en France dans l'entre-deux-guerres, le corporatisme et le planisme « fleurirent côte à côte, et leur vues sur la reconstruction de la société libérale se chevauchèrent souvent »<sup>31</sup>. Dans la mesure où l'im-

---

30. En refusant de verser le montant des redevances agraires au Trésor britannique en 1932, de Valera entraîna le pays dans une véritable guerre économique avec le Royaume-Uni. Celle-ci s'effectua par le biais d'une surenchère de droits de douanes et autres mesures protectionnistes non-tarifaires (telles que des quotas ou des licences d'importations). Durant ce bras de fer économique, les tarifs douaniers furent mis en place de façon anarchique et irrationnelle. Ces dispositions, qui allèrent crescendo tout au long des années trente, permirent à de Valera d'instaurer un protectionnisme « à plein régime ». À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le Royaume-Uni et l'Irlande signèrent un accord, l'*Anglo-Irish Agreement*, qui conclut la guerre économique. L'Irlande, victorieuse en ce qui concerne les rentes, retrouva un marché pour ses produits agricoles, tout en restant protectionniste.

31. Richard Kuisel, *Le capitalisme et l'État en France : Modernisme et dirigisme au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1981, p. 186.

portance d'associations locales et professionnelles impliquait une discipline collective, le corporatisme n'était antithétique ni au nationalisme économique irlandais ni à la planification, puisque ces deux politiques économiques de développement tentaient d'améliorer la situation sociale du pays.

En théorie, dans un État corporatiste, les travailleurs, l'administration et les syndicats devaient céder leurs fonctions aux associations professionnelles, seules compétentes pour arbitrer les conflits entre patrons et salariés, pour définir les conditions de travail, pour contrôler les prix et pour réglementer la production. Par ailleurs, un système de représentation professionnelle élisait une assemblée pour proposer des politiques économiques. De Valera voulait éviter cette situation à tout prix. C'est pourquoi, contrairement à d'autres pays, le corporatisme économique ne parvint pas en Irlande à acquérir un large soutien ni à séduire un parti politique. Il fit tout de même quelques percées en vue d'améliorer l'économie ou le bien-être des travailleurs. Par exemple, des agences ou des institutions corporatistes furent créées – *Labour Court*, *Foreign Trade Corporation* en 1946, *Trade Advisory Council* en 1947, etc. – et ce sont principalement ces dernières qui résistèrent au déclin de l'ère corporatiste européenne.

À la différence de l'Irlande, Salazar, paternaliste et clérical, dota le pays d'une structure corporatiste forte, décomposée, du niveau local au niveau national, en une hiérarchie de corporations d'employés (syndicats) et patronales (*gremios*).<sup>32</sup> Dans le domaine économique, elles avaient pour objet de favoriser le développement de la production et des échanges. En Espagne, si Primo de Rivera ne défît pas les syndicats, comme en Italie, il créa, en revanche, un système où seuls les *Comités Paritarios* (où siégeaient à part égale les ouvriers et les patrons, seul le président et son adjoint étaient des représentants de l'État) pouvaient protéger les intérêts des ouvriers. Ainsi le seul moyen de résoudre un conflit en Espagne passait par les *Comités Paritarios*. À la fin des années trente, Franco mit en place un syndicat vertical, intégré aux structures politiques, permettant d'encadrer les travailleurs et de les soumettre au contrôle du pouvoir. Au Portugal, l'État avait pour rôle de « défendre l'économie nationale contre les entreprises parasites » (article 31 de la constitution portugaise).

On trouvait également cette notion en Irlande avec les *Control of Manufactures Acts* de 1932 et 1934, dans la mesure où les entreprises étrangères étaient perçues comme des parasites qui nuisaient au bon développement des entreprises nationales et à l'indépendance du pays. Si les autres pays corporatistes réglementaient les salaires (par des

---

32. Roland Pre, *op. cit.*, p. 113.

contrats collectifs passés entre les associations patronales et ouvrières, comme au Portugal), en Irlande, cela fut surtout le cas après la Seconde Guerre mondiale quand les hausses de salaires furent négociées régulièrement entre les ouvriers, les employeurs et l'État lors de tractations tripartites afin d'éviter les conflits sociaux.<sup>33</sup> Mais dans ces discussions salariales, l'organisation corporatiste irlandaise s'était vidée de son sens, et impliquait seulement une négociation entre différentes associations professionnelles. La principale différence existant avec une économie de marché était que, au lieu d'une négociation collective, on aurait assisté à une application de la loi de l'offre et de la demande.

Ainsi, si l'État irlandais intervenait dans la vie économique, on ne peut pas pour autant qualifier son intrusion de proprement corporatiste, puisque l'État ne dépassait pas les limites de sa juridiction en répondant seulement aux besoins de la société.<sup>34</sup> Par ailleurs, l'initiative privée et la concurrence étaient respectées en Irlande. L'intervention de l'État irlandais dans la production économique avait seulement lieu si l'initiative privée faisait défaut, si elle était insuffisante, ou si des intérêts politiques de l'État étaient en jeu. Si, au Portugal il était affirmé dans la constitution que l'initiative privée était « l'instrument le plus fécond du progrès de l'économie nationale » (article 4), dans la pratique Salazar contrôlait tous les aspects de l'économie portugaise et bloquait toute augmentation du niveau de vie, vantant, comme de Valera, les mérites de la vie frugale. Primo de Rivera estimait pour sa part que c'était le rôle du gouvernement d'orienter l'économie afin de soutenir la production nationale, même si c'était au prix de sacrifices énormes pour le peuple espagnol.<sup>35</sup> Toutefois, malgré ces divergences dans l'expression économique (corporatisme fort pour Salazar ou économie concertée pour de Valera), l'insularité de la pensée économique, l'autosuffisance nationaliste et l'organisation sociale menèrent ces trois pays à la stagnation et à la récession économique dans les années cinquante.

En 1945, Seán Lemass invitait les syndicats à jouer un rôle plus important dans les rouages de la politique industrielle en prenant part aux décisions avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. L'implication des syndicats allait de « la négociation d'accords particuliers entre les patrons à la formulation et la mise en application d'une

---

33. De Valera contrôla seulement une seule fois les salaires et les prix en 1941 et 1942 en raison de difficultés économiques liées à la guerre.

34. Don O'Leary, *op. cit.*, pp. 114-115.

35. Comme il est rappelé dans l'article 48 de *Quadragesimo anno*, l'État pourrait « assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à lui, [...] diriger, surveiller, stimuler, contenir ».

politique générale pour servir les intérêts à long terme des ouvriers en tant que classe »<sup>36</sup>. Malgré l'échec de cette tentative (chaque syndicat avait tenté de défendre ses intérêts), Lemass renouvela son invitation en 1959. Il s'était inspiré du dernier point du *Whitaker Memorandum* de décembre 1957, dans lequel T. K. Whitaker, chef de cabinet du ministère des Finances, précisait : « il faudra sans doute à un moment considérer la possibilité de solliciter l'avis d'autres personnes et non pas seulement ceux du ministère, mais cela n'est pas pour tout de suite »<sup>37</sup>. À cette époque, l'Irlande mettait en place son premier plan économique, *Programme for Economic Expansion*. Whitaker et Lemass avaient compris que la réussite du plan supposait, d'une part, la coopération totale des groupes d'intérêt, notamment de la *National Vocational Assembly* et, d'autre part, la création de nouveaux organismes corporatistes tels que l'*Irish National Productivity Committee* en 1959, le *Labour-Employer Conference* et le *Committee on Industrial Organisation* en 1961 ainsi que le *National Industrial and Economic Council* – maintenant NESC – en 1963. Afin d'insuffler un sentiment de responsabilité et de solidarité aux acteurs de la vie économique et aux syndicats ainsi qu'un consensus sur une dynamique de croissance, Lemass proposa à diverses organisations de siéger dans ces comités. Par cet interventionnisme qui s'exprimait de manière indirecte, il cherchait à obtenir le plus large soutien possible pour l'application du *Programme for Economic Expansion*.

Selon Wyn Grant, le néo-corporatisme est un processus politique et économique aboutissant à l'incorporation des groupes d'intérêt (les corporations) au sein d'institutions gouvernementales.<sup>38</sup> Contrairement au pluralisme, ce néo-corporatisme implique non seulement une consultation des groupes d'intérêts mais également la participation de ces associations aux décisions politiques.<sup>39</sup> Ainsi, la planification

---

36. "The stage of negotiating particular agreements with private employers to the stage of formulating and carrying into effect a general policy for the furtherance of the long term interests of the workers as a class", J. J. Lee, *Ireland 1912-1985*, p. 401.

37. "At some point consideration might perhaps be given to the question of inviting a wider range of views than those of Department only, but this is still some distance off". Ce qui est communément appelé le *Whitaker memorandum* est la note de service dans laquelle T. K. Whitaker sollicite l'accord du gouvernement pour « concevoir un programme coordonné de développement national pour les cinq ou dix années à venir ». T. K. Whitaker, *Economic Development*, Dublin, Stationary Office, 1958, p. 227. Également reproduit dans B. Chubb et P. Lynch (dir.), *Economic Development & Planning*, Dublin, IPA, 1969, pp. 109-11.

38. Wyn Grant, *The Political Economy of Corporatism*, London, Macmillan, 1985, p. 1.

39. Cela concorde avec la définition donnée par Jukka Pekkarinen sur le corporatisme social : « A variant of coordinated capitalism in which interest organisations, especially those representing the interests of labour, play important roles in the organisation of economic activities and, consequently, in the economic performance of a nation ». Jukka Pekkarinen, Matti Pohjola et Bob Rowthorn, *Social Corporatism : A superior economic system*, Oxford, Clarendon Press, 1992, p. 1.

irlandaise du début des années soixante facilita la mise en place d'un néo-corporatisme, tout d'abord dans le secteur industriel, puis de manière plus générale dans le pays. Les partenariats sociaux des années soixante-dix puis de la fin des années quatre-vingt et quatre-vingt dix (*social partnerships*) n'étaient pas un expédient nouveau aux problèmes de l'économie irlandaise. Ce néo-corporatisme était une réminiscence de la conception corporatiste des années trente, dénuée de sa portée chrétienne et morale. Cette évolution avait été possible avec le retrait de Valera de la vie politique active et le passage de flambeau à Lemass. Ces partenariats sociaux permirent non seulement de secourir l'économie, mais également de légitimer le néo-corporatisme contemporain comme une alternative démocratique au libéralisme effréné. L'Espagne de Franco et le Portugal de Salazar ne connurent pas cette évolution. Mais il serait intéressant d'analyser la percée du néo-corporatisme dans la péninsule ibérique suite à la chute de ces dictatures dans le milieu des années soixante-dix et en particulier par rapport à l'entrée de ces pays dans la Communauté économique européenne en 1986 et par rapport au rôle attribué aux partenariats sociaux dans l'essor du tigre celtique.<sup>40</sup>

## Conclusion

Dans les années trente et quarante, s'inspirant du catholicisme et du paternalisme social, de Valera mit en place, en Irlande, un corporatisme social, notamment par le biais d'allocations dans le but d'instaurer une solidarité entre les individus et de protéger l'ordre moral familialiste. Les partisans du corporatisme souhaitaient avant tout revenir à une économie moralisée, à une communauté humaine libérée de l'égoïsme pécuniaire du capitalisme. Admirant Salazar et Franco, nombre de nationalistes souhaitaient mettre en place une communauté morale en Irlande éloignée des tentations matérialistes et vénales du Royaume-Uni. Alors que le régime libéral et capitaliste isolait les uns des autres, le nouvel ordre social et économique devait créer un partenariat entre le gouvernement, l'administration publique, le patronat et les travailleurs. Par certains aspects, la conception de l'ordre social de de Valera ressemblait à la rhétorique de Salazar ou de Franco : la portée des encycliques papales, le nationalisme économique, l'utopie fru-

---

40. Pour de plus amples détails sur le rôle des partenariats sociaux dans l'essor du tigre celtique, voir : Paul McDonnell, *Social partnership : Ireland's legacy of corporatism* ; Rory O'Donnell, « The role of social partnership », *Studies*, vol. 90, n° 357, 2001, pp. 47-57 ; Kieran Allen, *The Celtic Tiger : The myth of social partnership in Ireland*, Manchester, MUP, 2000 ; Kieran Jack Mc Ginley, *Neo-Corporatism, New Realism & Social Partnership in Ireland 1970-99*, PhD, TCD, 1999 ; Terry Cradden, « Social partnership in Ireland : against the trend », *Political Issues In Ireland Today*, Manchester, MUP, 2nd ed, 1999, pp. 46-63.

gale de la vie rurale et enfin le charisme de de Valera n'étaient pas si éloignés en effet des caractéristiques du franquisme et du salazarisme.

Si de Valera, Primo de Rivera puis Franco et Salazar firent tous appel à la profession organisée dans les années trente et quarante, et s'il est indéniable qu'il existe des parallèles entre ces trois mouvements, on ne peut pas pour autant affirmer que les trois formes de corporatisme qui furent mises en place étaient similaires point par point. Si l'idéal type du corporatisme irlandais, portugais et espagnol postule de la même manière l'importance de la classe paysanne, d'un développement économique reposant sur l'agriculture et de la forte présence d'un esprit religieux non protestant, il n'y a pas pour autant, que ce soit dans la composition du corporatisme irlandais ou dans l'autorité de l'État, de convergence profonde avec les modèles ibériques. La voie corporatiste choisie par de de Valera était beaucoup plus modérée que celle de Franco ou Salazar en se limitant à la voie sociale. En aucun cas, de Valera n'instaura de corporatisme étatique ou de corporatisme économique. Les différences tiennent, en partie sans doute, à l'imprégnation d'une pensée politique et économique « britannique », d'où ce mélange instable entre un laissez-faire classique et une pensée sociale empreinte de catholicisme. Néanmoins, la comparaison avec le Portugal est éclairante pour la qualification des conceptions politiques et sociales durant les premières décennies de l'indépendance.

Par ailleurs, l'organisation corporatiste en Irlande donna lieu, contrairement au Portugal, à une modernisation du nationalisme rural et économique en un projet national de développement et d'ouverture économique partagé par tous les Irlandais (à ne pas confondre avec un corporatisme économique), ainsi qu'à la mise en œuvre à partir des années soixante d'un néo-corporatisme. Alors que l'Espagne, comme l'Irlande, expérimenta à la fin des années cinquante une nouvelle politique économique avec le Plan de stabilisation, les résultats furent bien différents. Contrairement à l'Espagne, la parution d'*Economic Development* et l'instauration du *Programme for Economic Expansion* en Irlande permirent, à la fin des années cinquante et au début des années soixante, la mutation du corporatisme en un néo-corporatisme (au sens où les groupes d'intérêt sont incorporés au sein d'institutions gouvernementales) et l'émergence d'un État néo-corporatiste irlandais.